



VILLE DE LA LONDE LES MAURES  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**CAHIER DES CHARGES**  
**Pour la réduction des déchets plastiques**  
**et une restauration plus responsable**  
**NATURE EN FÊTE 2026**  
**Marché Bio et Nature**

Le présent cahier des charges concerne les denrées alimentaires prêtes à être consommées sur place et/ou à être emportées mais aussi les autres produits (voir annexe réglementation des produits jetables en plastique, relative à la transition énergétique pour la croissance verte/loi n°2015-992 du 17 août 2015) vendus lors de la manifestation Nature en Fête du dimanche 04 mai 2025, sous réserve de l'application des mesures sanitaires en vigueur le jour du marché bio et nature.

***Il est important que les visiteurs comprennent le sens de la démarche engagée, et les sensibiliser à travers des mises en pratique sur l'événement à l'éco-responsabilité. L'objectif est de faire évoluer et améliorer la démarche environnementale.***

**RESTAURATION**

Privilégier une alimentation biologique ou issue du commerce équitable, variée en proposant si possible aussi des produits frais (légumes, fruits...) de préférence de saison, soutenant une agriculture de terroir.

Notre commune est labellisée AZUR TRI : l'objectif est de réduire significativement les déchets, d'augmenter la quantité du tri sélectif, de préserver ainsi le cadre de vie et protéger l'environnement.

**SUR LES STANDS vous devez :**

- trier vos déchets,
- orienter les consommateurs vers les conteneurs du tri sélectif qui seront déposés sur le terrain,
- mettre en place une consigne pour la vente des boissons : d'un montant de 0,50 euro par bouteille en plastique, par bouteille en verre, ou par cannette...

Pour exemple : remettre un ticket de caisse avec votre tampon lors de la vente de la boisson sur lequel figurera le montant de la consigne. Ce ticket devra vous être présenté pour que vous puissiez rembourser le client de la somme que vous avez consignée lors de son achat. Pour faciliter la restitution de cette consigne, prévoir une personne pour éviter de faire attendre le client (à mettre en place lors de forte affluence).

Des contrôles seront effectués et en cas de non respect de ce cahier des charges, le chèque de 100 euros ne sera pas restitué (comme indiqué dans la fiche d'inscription Marché Bio et Nature).

Fait à La Londe Les Maures le  
**La Commune**

Fait à .....le.....  
**Tampon et Signature**

